

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE. En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No. 107,485, fondé sur l'affaire intitulée P. A. Ross vs. Edw. J. Ross, le dit jugement lu, rendu et signé en cour ouverte le 11 jour d'avril 1914, le dit ordre de vente, signé par le dit J. L. Onorato, encaisseur, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, le JEUDI, 14 mai 1914, à midi, la propriété ci-dessus décrite, comme par l'inventaire précédent.

PAR CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de succession, double cotage, 1721 Rue St-Antoine, entre les rues Derbigny et Roman. Le MARDI, 12 mai 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Succession de Mathilda Caroline Methe, épouse de William B. Langshaw. No. 101,193. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

Le MARDI, 12 mai 1914, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de l'ordre de vente à l'encan de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété suivante, décrite à savoir: Une certaine parcelle de terre, ainsi que dans les bûisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., etc., appartenant à la dite parcelle, qui dépendent de quelque façon, situés dans le lot No. 799, ancien lot No. 10, du faubourg de Metairie, borné par les rues: Solenne, et Derbigny (autresfois Joseph), Jacques et de la Nouvelle-Orléans, mesurant vingt-six (26) toises de large et de dix (10) toises de profondeur.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Léon Myers. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,909—Division A—Attendu que Mme Estelle Myers, épouse de Harry H. Marks, défunte, a légué par son testament le dit bien à la dite administration dans la succession de Léon Myers, décédé, intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. M. D. DIMITRY, Avocat. mai 5 9 14

The N. O. Bee Publishing Co., Ltd.

323 Chartres Street NEW ORLEANS

TRAVAUX EN FRANÇAIS

Spécialité de Traductions en Français, Anglais, Espagnol, Italien, Allemand et Hollandais

STATION BALNEAIRE

(Syst. Kneipp.) Atr. soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,883 visiteurs. Prospectus et informations données gratuitement par l'entremise du Kurverein. Woerthshaus, Bavière

L'Abelle Bourdonne Constamment Dans les meilleures demeures Françaises de la Nouvelle Orleans et de ses environs. Ce journal convient à mille acheteurs qui ne peuvent être approchés par un autre moyen. Téléphonez 3487 Main et demandez que notre "ad man" aille vous voir.

VENTES A L'ENCAN

Par JAMES F. KEENEY.

ANNONCE JUDICIAIRE. HERITIERS TOUTS MAJEURS. Une certaine parcelle de terre, ainsi que dans les bûisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., appartenant à la dite parcelle, qui dépendent de quelque façon, situés dans le lot No. 799, ancien lot No. 10, du faubourg de Metairie, borné par les rues: Solenne, et Derbigny (autresfois Joseph), Jacques et de la Nouvelle-Orléans, mesurant vingt-six (26) toises de large et de dix (10) toises de profondeur.

Par ALBERT L. PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE. Meubles de maison appartenant au local No. 607 rue Perrier. Succession de William C. Kirkland et Mabel Kirkland, défunte. Le MARDI, 12 mai 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Succession de William C. Kirkland et Mabel Kirkland, défunte. Le MARDI, 12 mai 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE. Collages du Cinquième District. Collage Double Isolé. 323-235 avenue Pacific, entre l'avenue Pelican et la rue Allen.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Philip Bodenheimer. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,143—Division C—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de succession. 16 Lots pour bâtir. assant face aux rues Audubon, Walnut, rues et trottoirs pavés.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de succession. 16 Lots pour bâtir. assant face aux rues Audubon, Walnut, rues et trottoirs pavés.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de succession. 16 Lots pour bâtir. assant face aux rues Audubon, Walnut, rues et trottoirs pavés.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de succession. 16 Lots pour bâtir. assant face aux rues Audubon, Walnut, rues et trottoirs pavés.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de succession. 16 Lots pour bâtir. assant face aux rues Audubon, Walnut, rues et trottoirs pavés.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de succession. 16 Lots pour bâtir. assant face aux rues Audubon, Walnut, rues et trottoirs pavés.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de succession. 16 Lots pour bâtir. assant face aux rues Audubon, Walnut, rues et trottoirs pavés.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de succession. 16 Lots pour bâtir. assant face aux rues Audubon, Walnut, rues et trottoirs pavés.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de succession. 16 Lots pour bâtir. assant face aux rues Audubon, Walnut, rues et trottoirs pavés.

VENTES A L'ENCAN

Par FITZPATRICK & TILL, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE. Un lot détaché de matériel d'automobile, à l'encan, JEUDI, 14 mai, à 10 heures, au local No. 14, Southern Pacific Co. au pied de l'avenue Alliance. Par ordre et pour le compte de la M. & T. R. & Co., par les factes 124 de 1890 et 167 de 1898.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE. J. M. A. Oriel vs. Chas. Mormontel. PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No. 63,310—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan publique, au moment de l'adjudication, de la propriété suivante, décrite à savoir: Une certaine parcelle de terre, ainsi que dans les bûisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., appartenant à la dite parcelle, qui dépendent de quelque façon, situés dans le lot No. 799, ancien lot No. 10, du faubourg de Metairie, borné par les rues: Solenne, et Derbigny (autresfois Joseph), Jacques et de la Nouvelle-Orléans, mesurant vingt-six (26) toises de large et de dix (10) toises de profondeur.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Charles Christiana. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,857—Division E—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Charles Christiana. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,857—Division E—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Charles Christiana. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,857—Division E—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Charles Christiana. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,857—Division E—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Charles Christiana. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,857—Division E—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Charles Christiana. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,857—Division E—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Charles Christiana. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,857—Division E—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Charles Christiana. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,857—Division E—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Charles Christiana. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,857—Division E—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Charles Christiana. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,857—Division E—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Charles Christiana. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,857—Division E—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Charles Christiana. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,857—Division E—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Charles Christiana. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,857—Division E—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Charles Christiana. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,857—Division E—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Charles Christiana. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,857—Division E—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

VENTES A L'ENCAN

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en Partitions. Amant Boyd de Calonge et als. vs. A. de Calonge et als. No. 106,238—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des droits ou prétentions à la dite succession, de venir se faire inscrire au dit bureau de la dite succession, dans les dix (10) jours qui suivent la présente notification, sous peine de déchéance de leurs droits.

Par LEONARD L. STERN.